Protection de l'enfance
XIX–XXe siècles

Pour citer cet article :

**Tomkiewicz (Stanislas), « Violences institutionnelles », *Journal du droit des jeunes*, nov. 1992, n°119, p. 9-15.**

# Violences institutionnelles

## Institutions : un enfer pavé de bonnes intentions

Les institutions sont parfois un enfer pavé de bonnes intentions. Nous sommes bien souvent incapables de faire ce pour quoi la société nous paie, ce que la plupart d'entre nous aimeraient faire pour les enfants qui nous sont confiés.

Il est difficile de parler des violences institutionnelles puisque c'est se mettre soi-même en accusation. Tant que nous parlons des violences intrafamiliales, nous croyons prendre fait et cause pour un enfant qui nous ramène au souvenir de l'enfant que nous étions au sein de notre famille. Nous n'avons alors pas besoin de nous identifier à ces familles maltraitantes qui nous paraissent étrangères à nous-mêmes, issues du quart monde, voire franchement horribles. Lorsqu'elles sont issues du même milieu social que le nôtre, elles semblent relever de la psychiatrie parce que, être à la fois riche et bourreau d'enfant ne semble pas pouvoir s'expliquer autrement. La situation des enfants en institutions est différente. Le maltraitant, le négligeant, l'abusant, c'est une personne comme nous, c'est-à-dire un adulte «sain», un professionnel, alors que l'enfant qui en est victime n'a pas eu la même enfance que nous. Nous sommes tentés de nous demander pourquoi il se trouve en institution. Comme il n'y a pas de fumée sans feu, puisqu'il se trouve là, c'est peut-être qu'il est vraiment difficile, caractériel, soit pour des raisons héréditaires, comme on le pensait autrefois, soit en raison de ses relations objectales premières, soit enfin à cause de la misère dans laquelle vivent ses parents. Freud a bien cerné ce problème en disant qu'il existe trois métiers impossibles à exercer : celui de parent (mais c'est rarement un métier choisi et, sans eux, l'humanité finirait par s'éteindre), celui d'enseignant (pour qui la violence sert à compenser l'impossibilité de son métier) et enfin celui de psychothérapeute (qui profite davantage de son malade que ce dernier ne profite de lui). Celui qui espère, en quelques séances, changer en profondeur ce qu'est devenu un être humain avant qu'il ait eu «la chance» de le trouver, ne peut que vivre dans l'illusion. Je ne parlerai que des institutions où vivent des enfants séparés de leur famille. Depuis 1980, avec une petite équipe, j'ai étudié les violences institutionnelles, ou plus précisément les dysfonctionnements institutionnels et les institutions à risque de violence. Il s'agit moins des faits relatés dans les journaux, du grand guignol jeté en pâture aux journalistes que des violences quotidiennes, de la vie ordinaire, faites à des enfants ordinaires.

## La violence, une notion variable dans le temps et dans l'espace.

Je propose une définition qui tend à unir dans une même phrase, aussi bien les violences physiques, si bien décrites par les pédiatres, que les violences psychologiques et sexuelles. Aujourd'hui, depuis que nous avons ratifié la Convention des Droits de l'Enfant, on pourrait définir comme violence à enfant tout ce qui l'atteint en tant qu'être en devenir, qui entrave son évolution harmonieuse et la réalisation de ses potentialités maximales, tout ce qui brise l'enfant et tend à en faire, de manière plus ou moins irréversible, un être de souffrance, blessé dans son corps et/ou dans son esprit. Mais il est tout aussi important d'envisager l'enfant comme un sujet humain dans le présent, tel qu'il est ici et maintenant. Alors, j'appellerai violence à enfant tout ce qui lui inflige une souffrance inutile, exagérée et non justifiée. Il est des violences considérées comme licites et normales par l'opinion publique unanime, ou sa grande majorité. D'autres que la société considère comme non licites et non normales, qu'elle appelle «violences» et contre lesquelles elle est prête à prendre des mesures policières ou judiciaires. Ce statut est variable dans le temps et l'espace. Ce qui est considéré comme violence en France ne l'est pas forcément en Angleterre, l'inverse étant tout aussi vrai. En Suède, une gifle donnée par les parents est déjà considérée comme une violence : l'enfant peut aller se plaindre à la police, à un juge ou à un médiateur. Les chambres noires sont pour les uns une violence licite et médicalement justifiée, pour d'autres c'est une violence illicite, scandaleuse, une «surviolence». Ce qu'on a appelé par la suite «bagnes d'enfants», avec son cortège de punitions physiques cruelles, de privations de nourriture, de travaux épuisants, était considéré au XIXè siècle comme un moyen légitime de traiter les jeunes délinquants. Aujourd'hui, un tel régime serait perçu comme concentrationnaire.

La différence entre violence licite et illicite n'est pas intrinsèque, elle ne dépend pas du caractère même de l'acte violent, mais uniquement du regard que la société porte sur lui. Une forme de violence tolérée ici et aujourd'hui, sera peut-être considérée comme une surviolence demain et/ou ailleurs : le pipistop, vendu aujourd'hui dans toutes nos pharmacies pour «guérir» les enfants énurétiques sera sans doute considéré demain comme une violence inadmissible. On en arrive ainsi à une définition pragmatique : une violence illicite, inadmissible, une «surviolence», peut être définie comme une violence non-assumée par ses auteurs, car réprouvée par les lois et/ou par l'opinion publique. Elle est commise plus ou moins clandestinement. Lorsqu'elle est dénoncée, ses auteurs la nient tout d'abord, pour ensuite la minimiser et la présenter comme une violence nécessaire et licite.

## Quelques exemples de violences

Il existe une violence inhérente à toute institution. L'existence de cette violence, à la fois intrinsèque et généralisée, est indubitable : elle est liée à la séparation et au fait de priver l'enfant de sa famille naturelle : violence à l'égard de l'enfant d'un milieu pauvre, que l'on sépare de sa famille pour lui offrir «un changement d'air», violence à l'égard d'un adolescent qu'on enferme en prison ou dans une institution fermée pour avoir chapardé dans un grand magasin, violence à l'égard d'un débile léger, d'un énurétique, d'un dyslexique que l'on étiquette et qu'on enferme, «pour le

## LA VIOLENCE EST INFLIGEE POUR LE BIEN DE L'ENFANT

soigner», dans une «institution spécialisée», loin des siens. A l'opposé de cette violence structurelle, les violences purement physiques, telles que les coups, les brûlures, ayant pour but explicite d'infliger la souffrance, sont rares, voire exceptionnelles dans notre pays. En France, pays civilisé, de tels passages à l'acte relèvent le plus souvent de la pathologie ou de la structure psychique individuelle de leur auteur. Je ne connais pas d'institution qui ait pour but de frapper les enfants, ce qui ne veut pas dire que l'on ne frappe jamais les enfants dans les institutions. Cette violence physique se rencontre davantage dans les institutions pour enfants handicapés, ou polyhandicapés, que dans les institutions pour jeunes délinquants. Par contre, en Angleterre, où les punitions corporelles ne sont interdites dans les écoles que depuis quelques années, la situation semble inverse : les violences physiques envers les adolescents caractériels ou délinquants sont ou étaient encore il y a peu considérées comme banales et licites. La violence par défaut, en creux, l'abandon, l'absence de soins qu'on reproche aux parents des enfants «négligés», se rencontrent beaucoup plus souvent dans les institutions qui les justifient par l'absence de moyens matériels, par l'avarice de l'état ou du département, de toute façon par la faute des autres. Une forme particulière de violence psychologique, fréquente, est le dénigrement des familles par les soignants. Il peut se faire selon deux optiques :

ou bien l'équipe considère que le patrimoine génétique rend irréversibles les troubles de l'enfant,

ou bien elle pense que se trouver dans l'institution constitue une chance pour lui d'échapper à sa famille. C'est une violence psychologique, même si le discours est vrai et que la critique des familles est faite avec les meilleures intentions du monde, par exemple pour montrer à l'enfant qu'il a le droit de détester ses parents.

**Pour le bien de l'enfant ou pour protéger la société : les justifications données à la violence sont multiples**

Le plus fréquemment, la violence est infligée pour le bien de l'enfant, pour éviter qu'il ne devienne ultérieurement délinquant, drogué, asocial ou raté scolaire. La violence est utilisée pour faire entrer dans la tête de l'enfant le point de vue de l'adulte sur le monde, son idéologie. Ceci peut aller du dressage familial pour acquérir une bonne éducation et de bonnes manières, jusqu'au lavage de cerveau pour faire pénétrer d'une manière indélébile l'idéologie d'un état, d'un groupe religieux, politique, ou simplement d'une institution.

Cette violence est généralement faite avec la meilleure conscience du monde, et ses auteurs se considèrent eux-mêmes comme de bons thérapeutes, de bons médecins, de bons éducateurs, fiers d'extirper le mal qui se trouve dans l'enfant, et d'oeuvrer pour son bien. Lorsqu'on les accuse de négliger les droits des enfants, d'exercer sur lui des mauvais traitements plus souvent psychologiques que physiques, ils sont sincèrement choqués, clament leur innocence, ne nient pas les faits mais les attribuent à la nécessité, à la gravité de la pathologie médicale ou sociale de leurs pensionnaires. Dans les institutions pour cas sociaux ou jeunes délinquants, il est des règlements abusifs, minutieux jusqu'à l'absurde. L'enfant n'est pas nié en tant qu'être humain, mais l'équipe n'imagine pas qu'il puisse être un sujet de droit. En cas de contestation, l'un des discours utilisé, parfois de bonne foi, pour justifier la violence, dévalorise les usagers, majore leurs troubles, dramatise leur cas : les jeunes en danger moral ou cas sociaux deviennent de dangereux délinquants, les gosses qui fument du hasch sont de dangereux toxicomanes, voués à une mort prochaine et épouvantable si on ne s'occupe pas d'eux, et des jeunes filles ayant commis le péché d'amour deviennent des prostituées perdues à jamais. Un tel discours est souvent bien accepté par le voisinage, la population locale, le conseil municipal, les autorités de tutelle, voire la presse. En insistant sur les difficultés, voire les dangers de la prise en charge, il permet de faire accepter comme violence licite, banale et nécessaire, ce que nous considérons comme des violences illicites.

### La fin justifie les moyens ! ...

Il est facile de justifier ces violences par :

**la gravité de l'état des usagers** : ils sont décrits comme en grand danger somatique, ou moral, ou bien dangereux et inévitables pour les autres.

**ou bien les résultats thérapeutiques** et/ou pédagogiques obtenus grâce à la méthode : la fin justifie les moyens. Cet argument est souvent bien accepté par les familles. Au Canada et aux Etats-Unis, il y a actuellement des discussions très animées au sein des équipes comportementalistes (behaviorthérapeutes).

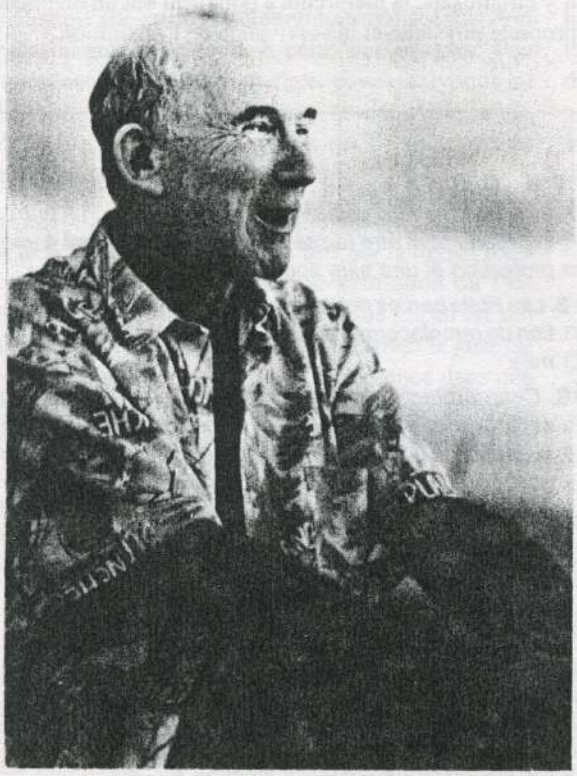
Pour les professionnels français influencés par la psychanalyse, le comportementalisme incarne le mal, la perversité, le sadisme. Dans les pays anglo-saxons, la behaviorthérapie est considérée comme la plus apte, sinon la seule, à soigner les maladies mentales de l'enfant.

Chez les behavioristes eux-mêmes, la bataille fait rage. La question est centrée depuis quelques années sur l'utilisation d'un instrument, appelé «queue de boeuf», ou «bâton à vaches». C'est un bâton, émettant des décharges électriques, dont se servent les cowboys pour conduire les troupeaux. Les partisans des stimulations aversives utilisent ce bâton pour combattre l'automutilation des enfants psychotiques. Chaque fois que l'enfant fait un geste auto-agressif, on lui assène une décharge électrique, et on va jusqu'à 50 décharges à la minute : le symptôme étant ressenti comme pire que le traitement, celui-ci est considéré comme légitime. D'autres condamnent ce traitement comme contraire à la morale. Dans cette querelle, les partisans du bâton à vaches méritent-ils la prison pour violences à enfants, ou au contraire une médaille en tant que pionniers oeuvrant pour la qualité de la vie des enfants psychotiques et de leurs parents ?

La thérapeutique doit-elle être compatible avec une certaine éthique, une certaine morale, un certain respect d'un enfant

même gravement handicapé, ou bien faut-il affirmer que la fin justifie les moyens ?

De tels dilemmes ont beaucoup marqué ma jeunesse. Je me demandais : combien de personnes a-t-on le droit de fusiller pour que les survivants soient purs et heureux ? En 1945, j'aurais trouvé normal qu'on condamne à mort 80 % de la population allemande pour complicité avec le nazisme car cela aurait permis de rendre juste l'esprit des 20 % restants. Aujourd'hui, je suis choqué par de tels calculs et la violence comme moyen pour «améliorer», voire «sauver l'âme» des



Stanislaw Tomkiewiecz

êtres humains me paraît tout à fait inadmissible. Cela me fait penser à une phrase d'un personnage de Dostoievski : sommé de dire s'il accepterait que l'on assassine un seul enfant pour sauver le monde, le vieil ivrogne répondit : «oui, à condition que cet enfant soit moi».

Parfois, les enfants sont maltraités ou négligés, parce qu'on les considère comme ne méritant pas un sort meilleur : c'est souvent le cas des jeunes délinquants, des orphelins, des cas sociaux. L'équipe les considère comme «graine de violence», «bons pour la potence», perdus quoiqu'on fasse avec eux, génétiquement tarés ou marqués d'une manière indélébile par leur passé.

## Le chromosome de la fugue

Il y a 30 ans encore, dans un service de psychiatrie infantile d'un grand hôpital parisien, les jeunes filles hospitalisées étaient vêtues d'office avec une chemise de toile qui leur arrivait à mi-cuisse, ceci pour éviter qu'elles ne fuguent. Les responsables devaient croire que le fait d'être hospitalisé dans un tel service impliquait la présence d'un chromosome de la fugue. Lorsque ces adolescentes, ainsi mal vêtues, traînaient dans les couloirs et les lieux communs du service pour prendre l'air, on les traitait de gourgandines sans pudeur. Ainsi, l'institution faisait tout pour confirmer d'avance le sombre pronostic que le grand professeur avait émis : «Elle est pauvre, belle, mal instruite et perverse; elle sera prostituée» ... Ce type de violence fut la règle en France jusqu'en 1936. Les institutions ont alors commencé à s'humaniser, grâce aux gouvernements du Font Populaire, du Général de Gaulle en 1945 et en 1958, et plus récemment grâce au grand mouvement populaire de 1968. Mais cette négation de la qualité humaine de la personne sévit encore dans beaucoup d'institutions pour enfants handicapés, même dans les pays riches (la Roumanie de Ceaucescu n'en avait pas le triste monopole), et même si les responsables se justifient par l'absence de moyens matériels et de personnels. Dans certains pays d'Islam, j'ai vu des pouponnières où on fait mourir ou devenir psychotiques des enfants de mères célibataires, parce qu'ils sont considérés comme des créatures du diable. L'Europe chrétienne a connu cette attitude jusqu'au XIXè siècle, et elle n'a disparu en France que dans les années 50-60.

## Quelques causes de violences

Il n'est pas facile de ne pas devenir passif ou violent dans les institutions. Les usagers nous poussent à la violence ou à la démission. Nous avons souvent envie d'être violents envers nos propres enfants, alors comment retenir ces pulsions violentes envers les enfants des autres, surtout s'ils sont psychotiques, délinquants ou bêtes ? Une des raisons de notre désarroi est notre impuissance à guérir. Cette apparente inefficacité de notre action nous rend véritablement «malades» et nous transférons notre malaise sur les enfants. Nous avons un tel désir de les guérir, de les thérapiser, que leur refus d'aller mieux nous est insupportable et prépare le lit de notre propre violence. Une autre raison peut expliquer la violence : c'est le flou du projet institutionnel. Il y a le projet de la direction, qui est avant tout de faire perdurer l'institution, le projet des jeunes éducateurs idéalistes, et celui d'éducateurs moins jeunes et plus réalistes. Ces projets peuvent passer à côté ou même contredire celui des parents.

Le projet qui n'est jamais considéré comme digne d'attention, c'est celui de l'enfant. En effet, chez lui, c'est toujours le «ça» qui parle, c'est-à-dire les instances primitives, inférieures, de sa personnalité; nous sommes justement payés pour lui montrer que ses désirs, ses projets, ne comptent pas

et que l'important pour lui est d'accepter le principe de la réalité, ce qui signifie le plus souvent la volonté, les désirs et les projets de ceux qui l'entourent. Les violences naissent aussi des problèmes, des difficultés, des querelles entre adultes. Peu importe si ces problèmes sont ouvertement affectifs et personnels ou s'ils se masquent derrière les divergences idéologiques, théoriques ou pédagogiques.

Dans les systèmes trop hiérarchisés, chaque fois qu'un éducateur a envie de taper sur son directeur contre qui il ne peut rien, il se défoule sur un enfant. Au contraire, la carence de la direction laisse le champ libre aux affrontements entre adultes qui se servent souvent des jeunes comme de boulets de canon.

## Des institutions violentes

Dans cette optique, et de manière forcément réductrice et simplifiante, on peut opposer deux types d'institutions à risque de violence :

des institutions anomiques, négligentes, où l'on considère que les enfants ne sont pas des être humains parce qu'ils sont trop mal formés, trop handicapés, trop bêtes, trop délirants, ou bien trop délinquants, venant de trop mauvaises familles, condamnés d'avance. Asiliaires, elles ressemblent de près ou de loin à l'hôpital psychiatrique classique (mais pas encore historique ...) : sans idéal, sans projet pédagogique, la parole n'y circule pas, la hiérarchie a pour seul but de maintenir la propreté physique et la survivance de l'institution.

## En Angleterre aussi ...

L'Angleterre, comme la France, fait régulièrement les gros titres de ses journaux sur la découverte d'une nouvelle institution violente. La dernière affaire en date a mis en lumière quatre centres d'éducation surveillée du Staffordshire.

132 mineurs, dont les plus jeunes ne dépassaient pas 9 ans, étaient soumis à un système éducatif à base de punitions et d'humiliations. Contraints au silence et à des tâches répétitives, dont la moins désagréable était de recopier l'annuaire téléphonique, ces enfants ne bénéficiaient ni d'une alimentation correcte, ni des soins médicaux les plus sommaires. Certains responsables allaient même jusqu'à leur interdire d'aller à l'école, car ils n'en étaient pas dignes.

En violation permanente des droits de l'homme, ces institutions ont fonctionné pendant de nombreuses années et il aura fallu plusieurs tentatives de suicide pour qu'enfin la justice intervienne. Comme c'est bien souvent le cas, les sévices étaient justifiés par le fait que les enfants confiés étaient des rebuts de la société et que pour obtenir des résultats, il n'y avait pas d'autres moyens ...

Une étude du NAYPC (Association Nationale de la Jeunesse) montre que 65 % des mineurs placés en institution ont été victimes de violences sexuelles pendant leur placement. Selon l'association britannique des travailleurs sociaux, seul un travailleur social sur cinq possède les qualifications requises pour exercer sa fonction.

La convention des droits de l'enfant protège le mineur placé hors du domicile familial

***Article 20***

*1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.*

*2. Les Etats parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.*

*3. Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la «Kafala» de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement, pour enfants, approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.*

***Article 25***

*Les Etats parties reconnaissent à l'enfant qui a été placé par les autorités compétentes pour recevoir des soins, une protection ou un traitement physique ou mental, le droit à un examen périodique dudit traitement et de toute autre circonstance relative à son placement.*

Le droit à l'information. S'il est un lieu où le journaliste a un rôle particulièrement important à jouer, c'est bien à l'intérieur de ces endroits fermés sur eux-mêmes que sont les institutions. Pour porter devant l'opinion publique l'injustice faite aux enfants, il peut s'appuyer sur l'article 1 de la déclaration du droit des journalistes :

*«Les journalistes revendiquent le libre accès à toutes les sources d'information et le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique. Le secret des affaires publiques ou privées ne peut en ce cas être opposé au journaliste que par exception et en vertu de motifs clairement exprimés.»*

**Conférence de Stanislaw Tomkiewicz, le 16 mars 1991 à l'Unesco, lors de l'Assemblée Générale des Comités Alexis Danan pour la Protection de l'Enfance.**

## UN SEUL DIEU, FREUD, ET LACAN EST SON PROPHETE

Des institutions «trop bien organisées» où l'on pense que la fin justifie les moyens et que tout doit être fait pour atteindre les buts thérapeutiques ou pédagogiques. Elles ont vaincu tous les défauts précédents, et prétendent soumettre les enfants à l'idéologie régnante, qu'elle soit psychanalytique, behavioriste, catholique ou communiste. J'en donnerai pour exemple cette institution à la frontière belge, que nous avons contribué à faire fermer : elle considérait que les enfants devaient devenir des militants de l'Occident chrétien face au danger rouge. Je pense aussi à la violence qui devait régner dans l'institution de Makarenko dont le but était de transformer les enfants en militants de la révolution mondiale. Ce qui peut faire le lit de la violence, c'est toute théorie, toute idéologie, lorsqu'elle est considérée comme transcendante et ses intérêts comme supérieurs à ceux des usagers. Peu importe qu'elle soit comportementaliste, psychanalytique ou autre. La violence se justifie par la soumission du sort de l'individu à l'idéal, quel qu'il soit, d'une société communautaire.

Le drame arrive lorsque l'idéologie s'empare d'une institution d'où le jeune ne peut s'échapper que par la fugue. Il est difficile d'éviter la violence dans une institution où l'on pense qu'il n'y a qu'un seul Dieu, Freud, que Lacan est son prophète et que les enfants sont là pour confirmer la justesse de ses paroles. Il est difficile d'éviter la violence dans une institution ultra behavioriste où l'enfant disparaît sous une liasse de programmes, d'améliorations, d'aggravations et de courbes pseudo-scientifiques.

### La personnalité du directeur est capitale.

Parfois, il est aliéné à l'une de ces idéologies, lui est dévoué corps et âme, et y croit comme un fanatique. Le directeur d'une institution surviolente exerce presque toujours un certain charisme, il en impose, il a de la personnalité. Le charme du *Patriarche* est évident, avec sa barbe, ses bons yeux pétillants, sa gentillesse, son humour et son discours antimédical et pseudo-progressiste. Charisme, attachement aveugle à une foi ou à une idée, mais aussi absence ouverte ou cachée de tout sens de la démocratie, soif de pouvoir, rigidité, véritable allergie à toute remise en question et à toute contradiction, bref une structure plus paranoïaque que sadique, caractérisent ces directeurs d'institutions surviolentes. Un réseau enchevêtré et puissant de complicités politiques, administratives, religieuses, entoure et protège la maison et son directeur. Un exemple nous touche de près : c'est la violence du *Patriarche* dans sa lutte contre la toxicomanie. Cette véritable multinationale s'est maintenant répandue hors de France, en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Israël, et même en Pologne. Ce système correspond aux lettres de cachet de l'Ancien Régime, supprimées il y a 200 ans. En pleine contradiction avec la loi de 1838 qui exige un certificat médical pour tout internement, le Patriarche se permet d'enfermer, contre leur gré et sur simple demande des parents, les jeunes toxicomanes. Personne ne nie que retirer des papiers d'identité, poursuivre les fugueurs avec des chiens, sont des actes de violence. Tout le monde admet que les violences physiques sont monnaie courante dans les centres du Patriarche; lui-même en parle dans ses livres. Tout le monde admet que les séances d'auto-critique publique ressemblent fort aux lavages de cerveau. On sait que cette thérapeutique a pour finalité quasi-avouée de briser la personnalité du toxicomane. De vives discussions éclatent lorsqu'on se demande si ces pratiques sont légitimes. Le Patriarche a beaucoup de défenseurs, même parmi les Professeurs de Médecine et parmi les chercheurs. Leur argumentation est simple : travaillant avec des malades atteints du sida, ils prétendent que leurs services ne sont pas aptes à accueillir ces malades hautement contagieux, condamnés à mourir et au surplus toxicomanes, donc forcément caractériels. Ils se déclarent donc heureux de confier de tels patients au Patriarche, pour un prix de journée modique. Certes, hygiène et alimentation sont réduites au minimum, mais l'ambiance affective semble chaleureuse et les malades, entourés de leurs semblables, peuvent mourir tranquillement. En plus, dans ces sidatoriums, personne ne demande aux patients le «consentement éclairé», et les médecins peuvent procéder tranquillement à leurs expériences scientifiques (essais de nouvelles molécules, randomisation, placebos, etc.). Toutes les exigences de la Convention d'Helsinski, concrétisées en France par la loi Huriet concernant l'expérimentation des produits pharmaceutiques, sont contournées et réduites à des sottises humanistes : un danger aussi grand que la toxicomanie, décuplé par le sida, justifie tout. La fin justifie les moyens : le Patriarche rend bien service lorsqu'il procède au dépistage systématique des arrivants, quand il permet d'utiliser les essais en double aveugle avec placebo sans demander au patient son accord, lorsqu'il met à la disposition des chercheurs et des médecins cette population humaine. Cela revient beaucoup moins cher que les expérimentations sur les singes, et c'est certainement plus efficace. Ainsi prospère une institution violente, qui ne cache pas sa violence. D'un petit centre situé dans un vieux château, elle est devenue tentaculaire, vend ses livres dans les librairies et devant les églises, et se déclare prête à sauver le monde des fléaux que sont sida et toxicomanie.

### Pour prévenir les violences, il n'y a pas de solution miracle.

Pourtant, plusieurs pistes de réflexion peuvent se concevoir :

ne pas hésiter à élaborer un catalogue de ce qui peut être considéré par des observateurs objectifs et de bonne foi comme surviolence, même si ces comportements sont encore admis par une part de l'opinion professionnelle et publique;

mieux élaborer les critères de fiabilité des témoignages qui émanent tant des usagers que des professionnels. Le témoignage d'un jeune, surtout s'il est psychiatrisé ou

# Stanislaw Tomkiewicz (1)

*Enfance Majuscule* : Stanislaw Tomkiewicz, dans vos conférences, vous utilisez souvent le terme : burn out. Qu'est-ce que vous entendez par là ?

*Stanislaw Tomkiewicz* : la première fois que j'ai entendu parler de burn out, c'était au congrès de l'AFIREM, il y a quatre ans, à Bruxelles. La traduction officielle en est : syndrome d'épuisement. Moi, je dirais plutôt : «syndrome de ras-le-bol». Une des causes de la violence institutionnelle, mais aussi de la violence intra-familiale, c'est le ras-le-bol : l'épuisement total que l'on ressent, le sentiment d'être au-delà de toute fatigue. On ne supporte plus les enfants, ils ne veulent pas avancer, ils nous embêtent. Nos méthodes pédagogiques sont épuisantes, on ne se sent plus bon à rien, on a envie de tout laisser tomber. Dans les maisons pour enfants handicapés, il y a très souvent, en dehors de toute violence, un très fort taux d'absentéisme, et affirmer que c'est une affaire de syndicats ne résout rien. Vous me direz : il y a le même ras-le-bol chez les ouvriers de chez Renault ou chez les standardistes. Je ne dis pas le contraire mais je trouve tout de même que, dans ces maisons précisément, c'est un problème qui mérite d'être étudié.



Stanislaw Tomkiewicz en voyage au Japon

***E.M.*** : On entend dire beaucoup de choses sur la violence au Japon, dans les institutions, à l'école, etc. Vous y étiez il a peu de temps. Qu'en pensez-vous ?

***S.T.*** : Je voyageais à titre privé, et n'ai donc pas rencontré beaucoup de spécialistes. La violence de la société japonaise, c'est à la fois vrai et pas tout à fait vrai. La société japonaise est très conformiste, et vise toujours la perfection : toute société conformiste est violente. C'est une violence psychologique qui ressemble un peu à celle des écoles de jésuites du 19ème siècle, ou à la Pologne d'avant-guerre. A Varsovie, quand j'étais gosse, je portais un uniforme avec un numéro sur l'épaule; si les profs me rencontraient dans la rue, en dehors des heures de classe, sans mon petit numéro, j'avais une claque et mes parents recevaient une lettre. J'étais obligé de porter ce numéro toute la journée dans les rues.

Au Japon, c'est un peu la même chose. Les gamins de 4 ans sont tous habillés pareil ! Ils sortent de l'école en rangs, en agitant des petits drapeaux, ils ne peuvent aller se jeter dans les bras de leurs parents qu'au coup de sifflet. Ces sifflements sont très agressifs pour nous, mais là-bas, on siffle tout le temps, ça fait partie de la vie : quand un autocar se gare, il y une siffleuse spéciale qui l'aide à se ranger; au jardin zoologique, s'il y a un embouteillage devant le chimpanzé, ou le gorille, les gardiens se mettent à siffler pour que les gens accélèrent le mouvement.

Ce qui me semble vraiment pénible, et véritablement violent, au Japon, c'est que les entreprises sont en cheville avec les écoles. Dès qu'un gamin entre en maternelle, il est observé, et déjà choisi pour entrer dans telle ou telle entreprise. Et lorsqu'on est dans l'entreprise, on y reste jusqu'à la tombe. Pour être licencié, il faudrait vraiment assassiner le patron, et encore ... Si votre travail est mal fait, si vous êtes paresseux, on vous paiera moins, on vous mettra dans un coin, mais on ne vous licenciera pas : c'est un système dans lequel l'employé appartient à l'entreprise. J'ai assisté à une fête dans un petit village, une fête magnifique avec des groupes de danseurs, des costumes splendides, un énorme cortège plein de couleurs, des danses très belles. Je pensais qu'il s'agissait d'anciennes traditions, de groupes folkloriques ... Pas du tout ! Tous ces groupes, c'était Sanyo, Canon, Mitsubishi : les employés, hommes et femmes, jeunes et vieux dans des costumes payés par l'entreprise; ils avaient pris des cours de danse et préparaient cette fête depuis un mois, c'était leur fierté. Exactement comme si les ouvriers et les ouvrières de Renault ou de Citroën, les gens de la Banque de France, les vendeuses des Galeries Lafayette, descendaient en costume maison pour danser dans les rues de Paris. Cela nous paraît aberrant, mais la société japonaise, c'est ça. Et ça leur plaît ... Peut-être ne faut-il pas juger selon notre système de valeurs. Moi, je pense que cette société est en train d'éclater. Il y a un tel engouement pour ce que nous faisons, un tel hiatus entre les performances technologiques et les moeurs - qui sont celles de l'Europe à l'aube du 20ème siècle - que le système ne peut plus fonctionner très longtemps. Je pense que, d'ici 20 ou 30 ans, tout aura fondamentalement changé.

***E.M.*** : A votre avis, est-ce qu'il existe une société dans le monde que l'on pourrait prendre pour modèle, un système social qui soit moins violent que les autres pour ses enfants ?

***S.T.*** : On parle souvent des pays Scandinaves, de la Hollande. Ce sont peut-être les pays où l'on rejette le plus la violence, mais je n'en suis pas certain. Il y a une espèce de violence sous-jacente importante. Je dis toujours, et je le répète, que c'est la France qui a le système le moins mauvais. Ce qui n'empêche pas de crier et de se battre, chaque fois qu'il le faut, pour que les choses s'améliorent encore et encore.

**(1) Extraits de «Enfance Majuscule» qui nous a aimablement autorisés à publier cet article avec celui intitulé "Violence institutionnelle"**

délinquant, est toujours sujet à caution, et les personnes mises en cause ont aisément la possibilité de l'invalider. On croira davantage la parole d'un professionnel que celle d'un enfant facilement traité de mythomane, de pervers ou de mythomane pervers ! Il est également indispensable de codifier davantage les principes et les règles d'une enquête objective. J'ai connu il y quelques années, une institution dont le directeur sodomisait les enfants. Le fait était de notoriété publique, mais il était en même temps conseiller général. Avant de le mettre en accusation, la police a attendu d'avoir cinq témoignages d'enfants personnellement sodomisés. Je comprends ce souci de ne pas attenter à tort à l'honneur d'un père de famille, citoyen respectable et élu du peuple ... La police et la justice ont raison de prendre des précautions avant d'accuser un homme d'un crime aussi grave qu'un abus sexuel. Mais, pendant que l'enquête suivait son cours, le directeur continuait sa besogne, et rien n'avait été fait pour mettre les enfants à l'abri ...

## Pour une véritable évolution, la loi doit suivre.

Il est indispensable de :

- Supprimer le secret, le véritable tabou, qui règne en France autour des institutions, qu'elles soient d'état ou relevant de la loi de 1901. Il faut les ouvrir largement à la vigilance publique et aux critiques. La soi-disant déontologie, le secret soi-disant médical, ce qu'on appelle «l'obligation de réserve», ne sont que rarement invoqués pour défendre le patient, mais presque toujours pour défendre l'institution.

  Si on veut supprimer les violences illicites, et adoucir celles qui sont considérées comme légitimes, il faut supprimer, ou du moins interpréter très différemment cette obligation de réserve qui permet de sanctionner tout collaborateur dévoilant publiquement ce qui se passe dans institution. En général, ce sont ceux qui clament la vérité qui sont sanctionnés. Or, la vérité doit se dire. Il faut abolir le tabou.

- Edicter des lois visant à protéger les enfants dans les établissements.

- Affiner la typologie des institutions à risques et des institutions surviolentes, et préciser les différentes mesures qui s'imposent suivant les cas, pouvant aller d'un avertissement à la fermeture. La justice ne doit constituer que le recours ultime : il ne suffit pas, pour sauver l'enfant, de mettre le directeur en prison.

  C'est à nous, au système de protection sociale, d'essayer de prévenir tout abus et de mettre les enfants à l'abri, sans pour cela nécessairement stigmatiser l'institution. En tout état de cause, il y les moyens intellectuels, intra et extra-institutionnels, de lutte contre la violence : la prévention, les contre-pouvoirs, les groupes de parole, la communication, la prise en considération de ce que dit le personnel le moins bien payé et qui passe le plus grand nombre d'heures avec les malades (un des paradoxes de nos institutions), etc. Il s'agit d'élargir toujours plus la définition des mauvais traitements, de repousser toujours plus loin les limites de ce qui doit être considéré comme insupportable parce qu'il atteint l'enfant dans son corps, dans son esprit et dans sa dignité de personne humaine.

## Garder un oeil neuf sur le monde environnant.

Si chacun veut, à sa mesure, améliorer l'institution dans laquelle il travaille, il doit s'efforcer de garder un regard neuf sur le monde environnant, ne jamais oublier ce qu'il a ressenti la première fois qu'il est entré dans une institution - chose plus facile à dire qu'à faire.

Toute notre formation, universitaire et para-universitaire est faite pour nous faire accepter comme nécessaires les violences que nous infligeons aux personnes qui nous sont confiées. Pour lutter contre la violence dans l'institution où nous travaillons, il faut se donner le but de la maintenir humaine et de l'humaniser encore davantage.

Pour cela, il faut garder les yeux neufs, ceux d'un jeune stagiaire qui est choqué par un ordre injuste, un règlement stupide et contraignant, une ambiance étouffante, un régime inutilement rigide et trop hiérarchisé. Il faut lutter pour ne pas acquérir ce regard de l'adulte désabusé qui se soumet aveuglément à la hiérarchie et finit par se convaincre que tout ce qui va mal, qui viole les droits de l'enfant est nécessaire ou inévitable.

La vigilance et le combat contre les surviolences seront toujours nécessaires, car toutes les institutions auront toujours tendance à engendrer violence et surviolence, et tout état organisé éprouvera toujours le besoin de fabriquer des institutions.

Le combat contre la violence, qu'elle soit individuelle ou de groupe, physique ou psychologique, par commission ou par omission, fait partie de la lutte pour le respect et pour la dignité de l'enfant et de toute personne humaine.

Cette lutte contribue à changer le monde où nous vivons, à le rendre plus vivable, plus humain, sans prétendre pour cela en transformer ni bouleverser les bases culturelles, économiques, politiques ou sociales.

**Stanislaw Tomkiewicz**